

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Opération tranquillité vacances

Bientôt en vacances ? Signalez votre absence à la police ou à la gendarmerie pour éviter les cambriolages

L'opération tranquillité vacances est proposée par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec les commissariats de police.

Mise en place depuis 1974 avec l'application uniquement durant les vacances scolaires, ce dispositif a été généralisé à toute l'année depuis 2013. Il permet à toute personne qui doit quitter temporairement son domicile, une surveillance renforcée et gratuite.

Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions), vous êtes prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

Remplir le formulaire

Mise à jour

01/09/2020

Contact

Commissariat de police

Place des Merisiers

78190 Trappes

police.78@interieur.gouv.fr

01 30 50 72 00

PDF



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)